

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 06 MAI 2026

02-12 Objet : SEM 47 – DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DES ORGANES SOCIAUX

N° Ordre : DE-061-2026

Rapporteur : Alain Lorenzelli, Président

Nomenclature : 5.3.4 Désignation de représentants - autres

L'an deux mille vingt-six, le 6 mai à 19h, le Conseil de la Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Le Nomdieu, après convocation régulière du Président du 29 avril 2026, et sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (48) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE

Barbaste : Mme Aurélia BONA

Bruch : M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baïse : Mme Anaïs BOSIO et M. Christophe SANS

Calignac : Mme Stéphanie DAVID

Espiens : M. Serge LARROCHE

Feugarolles : Mme Pascale DOUCET-SAVARY et M. Jean-François GARRABOS

Fioux : M. Joël AREVALILLO

Francescas : Mme Joannie CARRERE

Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Samuel LARIGALDIE

Lasserre : Mme Diane ROUX-DELAGARDE

Lavardac : Mme Isabelle SALIS et MM Ludovic BIASOTTO, Sébastien CRUSSIÈRE

Le Fréchou : M. André APPARITIO

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET

Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin : Mme Anne LAVERNY et M. Jean-Louis CARLESSO

Moncaut : Mme Danièle RUFINO

Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL

Montgaillard-en-Albret : M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT

Montesquieu : M. Patrick FERRI

Nérac : Mmes Edith BUSQUET, Evelyne CASEROTTO, Najet EL KHAIRI, Marie-Ange PRADO et MM Serge ARNAUNÉ, Daniel ESSERTEL, Hugues DAVID, Patrick GOLFIER, Nicolas LACOMBE, Jean-François TUFFERY, Manuel VICENTE

Pompiey : M. Jean-Pierre SUAREZ

Poudenas : M. François DUPRAT

Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint-Pé-Saint-Simon : M. Michel SABATHIER

Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Alain BELLO

Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Thierry PLANTÉ

Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON

Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI

Vianne : Mme Laurence BENLLOCH

Xaintrailles : M. Jérôme MOUCHET

Membres absents ayant donné procuration (5) :

Barbaste : Mme Valérie TONIN à M. Ludovic BIASOTTO et M. Michel DAUNES à Mme Aurélia BONA

Lavardac : Mme Hélène DEMESTE à Mme Isabelle SALIS

Nérac : Mme Stéphanie GARBAY à M. Serge ARNAUNÉ, Mme Mélanie SERRES-SOLANO à Mme Najet EL KHAIRI

Membres absents excusés (0) :

Membres absents non excusés (0) :

Secrétaire de séance : M. Nicolas Lacombe a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice : 53

Présents : 48

Votants : 53

Absents : 5

- Dont « pour » : 53

- Dont suppléé : 0

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 5

- Dont abstention : 0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts de la SEM47,
Vu les statuts d'Albret Communauté,

Vu la délibération n°DE-096-2021 du 10 novembre 2021 approuvant la prise de participation d'ALBRET COMMUNAUTE au capital social de la « Société d'Aménagement de Lot et Garonne » (SEM 47) dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire réservée et précisant les représentants de la communauté de communes au sein des assemblées générales et de l'assemblée spéciale ;

Vu la délibération n°DE-082-2025 du 12 novembre 2025 accordant à la SEM47 deux garanties d'emprunt et désignant un membre du conseil communautaire pour siéger en qualité de délégué spécial au conseil d'administration de la SEM47 ;

Considérant les élections municipales de mars 2026 et par voie de conséquence le renouvellement de l'assemblée du conseil communautaire ;
Vu le renouvellement du conseil communautaire, installé lors de la séance du 22 avril 2026 ;

Considérant les modalités de désignation visées par l'article L 5211-1 et L 2121-21 du CGCT,

Monsieur le Président rappelle que l'organe délibérant peut décider à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

En conséquence, Monsieur le Président demande aux membres du conseil communautaire de ne pas procéder par vote à bulletin secret,

Il convient de désigner :

- le représentant d'Albret Communauté aux assemblées générales de la SEM 47 et un suppléant en cas d'empêchement.
- le représentant d'Albret Communauté au sein de l'Assemblée spéciale de la SEM 47 et de l'autoriser à accepter les fonctions qui pourraient lui être proposées par la SEM 47 dans le cadre de ce mandat (fonctions de censeur).
- le délégué spécial au conseil d'administration de la SEM47 (compte-tenu des garanties d'emprunts accordées par Albret Communauté).

Le Conseil Communautaire
Considérant l'exposé du Président
Après en avoir délibéré
DECIDE à l'unanimité

► **De désigner** Nicolas LACOMBE pour représenter ALBRET COMMUNAUTE aux assemblées générales de la SEM 47 et Pascal LEGENDRE pour le suppléer en cas d'empêchement.

► **De désigner** Nicolas LACOMBE pour représenter ALBRET COMMUNAUTE au sein de l'Assemblée spéciale de la SEM 47 et de l'autoriser à accepter les fonctions qui pourraient lui être proposées par la SEM 47 dans le cadre de ce mandat (notamment fonctions d'administrateur ou de censeur).

► **De désigner** Nicolas CHOISNEL pour représenter ALBRET COMMUNAUTE en qualité de délégué spécial au conseil d'administration de la SEM47 (compte-tenu des garanties d'emprunts accordées par Albret Communauté).

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,

Alain Lorenzelli,
Président



Nicolas Lacombe
Secrétaire de séance



Publication le : - 7 MAI 2026